

Commune de Buthiers
Tél-fax : 03 81 56 89 65
adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : sept
L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :
M. DIDIER Guy – M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé – M. AURIERE André –
Mme GAUTHEROT Annick – Mme Lucienne GUENOT - M. LAMIDIEU Lionel.
Absents excusés : M. PAGET Olivier - M. GIRINAL Jean Marc - Mme COSTILLE Brigitte

M. LAMIDIEU Lionel a été élu secrétaire.

Date de convocation : 19 septembre 2018

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28 août 2018 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 août 2018 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Présentation du rapport prix et qualité de l'eau, exercice 2018 (consommation 2017) :

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau consommée en 2017 et facturée en 2018, lequel indique un volume de 12 534 m³ facturé aux habitants en hausse de 0.60% par rapport au volume facturé en 2017. Le rendement du réseau (volume facturé/volume prélevé) est de 69.70 %. Pour une consommation standard de 120 m³, le prix du m³ s'élève à 1.91€
Il indique que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le rapport prix et qualité du service public d'eau potable,
 - décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
 - décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Le rapport est également consultable en mairie.

3/ Présentation du rapport prix et qualité de l'assainissement, exercice 2018 (consommation 2017) :

Le Maire présente le rapport sur le prix et le qualité de l'assainissement lequel indique 123 abonnés pour un volume facturé en 2018 de 10 548 m³, et une conformité des effluents précisant un bon fonctionnement de la station d'épuration.

Pour un volume standard d'eaux usées rejetées de 120 m³, le prix du m³ s'élève à 1.90€.

Le Maire indique que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le rapport prix et qualité du service public d'assainissement collectif,
 - décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
 - décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Le rapport est également consultable en mairie.

4/ Commission de contrôle de la liste électorale : élection d'un membre parmi les conseillers municipaux :

Le Maire rappelle la délibération n°5 du 28 août 2018 dans laquelle le Conseil avait désigné M. Didier MAGNIN, Premier Adjoint, pour intégrer la nouvelle commission de contrôle de la liste électorale qui remplacera au 1er janvier 2019 la commission communale de révision des listes électorales.

Le Maire indique que l'élu nommé au sein de cette nouvelle commission ne peut être un adjoint. Après lecture du tableau du Conseil municipal, Monsieur Lionel LAMIDIEU, volontaire, est désigné pour intégrer la commission de contrôle des listes électorales.

5/ Déploiement des compteurs électriques LINKY : modalités et calendrier :

Monsieur Didier MAGNIN qui a assisté à une réunion d'information organisée par ENEDIS, fait part au Conseil que le déploiement des compteurs LINKY sera réalisé au 1^{er} semestre 2020. Ces travaux seront effectués par un prestataire de ENEDIS et les compteurs appartiendront au SIED 70 (Syndicat Interdépartemental d'Energie du Département de Haute-Saône). Cette installation est obligatoire. Les relevés se feront à distance et ces appareils permettront une meilleure maîtrise de la consommation et des dépannages plus faciles.

6/ Point sur le projet « aménagements des espaces publics » :

Suite à la présentation du projet faite lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le Maire explique que plusieurs pistes d'économies ont été explorées avec le cabinet CASSANI, notamment :

- au niveau de la nature des matériaux des plateaux ralentisseurs : pierre naturelle ou béton,
- la Communauté de Communes sera sollicitée pour la prise en charge des investissements concernant les travaux de canalisation d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales,
- le Conseil départemental devrait prendre en charge une part importante de la réfection de la route départementale.

Ces 3 pistes diminueraient le montant estimatif des travaux à la charge de la commune de près de 158 000€ HT.

Le Maire suggère d'inclure la variante « plateau en pierres naturelles ou béton » à l'appel d'offres.

7/ Bulletin municipal :

Bien que les informations communales soient diffusées au fil de l'eau sur le site internet de la commune « buthiers70.fr », le Maire propose de rééditer un bulletin municipal.

Après tour de table sur les thèmes qui pourraient constituer ce bulletin, les sujets retenus sont les suivants :

- Point sur le lotissement du balcon de la Dame Blanche,
- Informations sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours d'élaboration et projet de nouveau tracé de la route départementale,
- Informations sur les impôts locaux,
- Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes,
- Présentation du projet d'aménagement de la Grande Rue,
- Focus sur l'association de pêche de Buthiers – Voray,
- Retour sur les manifestations de 2018 : apéro-concert, repas communal, festival de caves,
- Chemin piétonnier entre Buthiers et Voray .

8/ Questions diverses :

- Le Maire indique que les travaux du chemin piétonnier démarreront en octobre prochain et rappelle qu'ils seront réalisés par l'entreprise DEMOULIN TP,
- Rappel : Réunion publique de présentation du projet d'aménagement des espaces publics et de la Grande rue le 15 octobre à 20 heures,
- Le Maire informe le Conseil de la visite de M. KRATTINGER en mairie le samedi 13 octobre à 15 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 30 octobre 2018 à 20H00.